

# Jalon 42

La majorité des personnes et des organisations a accès à différentes modalités pour **mutualiser, partager** et **gérer collectivement** les biens et services

## Pourquoi ce jalon ?

- **Pour endiguer la consommation incessante d'espaces et de ressources**, il est impératif de faciliter l'économie de partage et de repenser nos façons d'aménager le territoire afin d'y faire davantage cohabiter les usages. Par exemple, pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (jalon 69), l'étalement des activités anthropiques devrait être encadré via des modèles d'urbanisation plus compacts. Pour que les stratégies de consolidation urbaine et de mixité fonctionnelle soient réussies (jalons 36 et 63), les stratégies de mutualisation des usages, objets et infrastructures sont prometteuses, pour les particuliers comme les entreprises et les collectivités.
- La **mutualisation et l'intensification des usages** sont un des trois principes de «l'urbanisme circulaire» (Grisot, 2020). Cela consiste à partager les espaces, les ressources (matérielles et humaines) et les bâtiments au maximum, afin d'utiliser ces infrastructures le plus possible. A priori, un même espace peut être **multifonctionnel** en facilitant la cohabitation de plusieurs activités (par exemple, dans un espace de cotravail). Un même bâtiment peut changer de vocation entre la journée et la nuit ou la fin de semaine (ex. une école). Aussi, au lieu d'équiper chaque individu et organisation de certains objets, outils, logiciels ou machineries qui ne seront utilisés que quelques fois par an, les synergies et le partage peuvent permettre de réduire l'intensité matérielle et énergétique de nos modes de vie. Bien que les espaces permettant aux personnes de mutualiser divers équipements ou matériaux se développent, ils sont encore loin d'être la norme, en particulier dans les territoires périurbains ou ruraux. Les territoires, les structures économiques et les habitudes de vie devraient permettre que la mutualisation soit plus aisée que l'achat individuel.
- Pour ce faire, ce jalon propose qu'une diversité de modalités soit disponible pour aider les individus et organisations à partager leurs espaces, ressources et infrastructures. Par exemple, l'**urbanisme temporel** mise sur la gestion des temps collectifs (travail, éducation, familial) afin d'éviter la congestion des réseaux et l'accroissement sans fin des infrastructures. L'**urbanisme transitoire** propose des outils pour rendre l'occupation de l'espace bâti plus flexible et réversible. Les **synergies industrielles** se déploient partout à travers le Québec pour stimuler la mutualisation entre les entreprises. Enfin, les **communs** (jalon 65) pourraient faciliter la résilience des communautés en leur permettant un large accès à des espaces et ressources essentielles à leur bien-être (ex. énergie, alimentation, eau, etc.), mais aussi en renforçant la cohésion sociale et le développement de compétences.
- Dans le chemin proposé, ce jalon est une étape préalable pour que l'économie de partage soit perçue comme désirable par une majorité de personnes (jalon 46) et pour optimiser l'usage des terrains, bâtis ou infrastructures disponibles (jalon 43).

## Niveau d'avancement

Mauvaise direction

On est au point mort

**On se prépare**

On est en route

On est bien avancés

Jalon atteint

## Qui doit être mobilisé?

---



**Société civile** : associations locales, mouvements citoyens de quartier



**Entreprises et organisations publiques**



**Gouvernements locaux et supra-locaux**



**Secteurs de la construction, des transports et de l'environnement** : services d'urbanisme, services de l'eau, services culturels, ou gestion de la voirie, des espaces verts et des matières résiduelles



**Secteur financier**



**Individus**

## Comment pourrait-on s'y rendre?

---

- À l'échelle municipale, la mutualisation des infrastructures pourrait être explorée comme **stratégie d'optimisation des investissements publics** en amont des projets. Par exemple, on pourrait considérer les fonctions et bénéfices multiples d'infrastructures «bleues-vertes» sur les rues, ruelles et trottoirs (jalon 54), ou de bassins de rétention dans les parcs permettant de gérer les eaux pluviales issues de différents terrains publics et privés d'un quartier (ex. rafraîchissement, usages récréatifs, biodiversité). Les travaux du Labo Climat et l'initiative des Ruelles bleues-vertes travaillent dans cette optique.
- **Cartographier les infrastructures, objets et espaces sous-utilisés** pour mieux les partager (ex. espaces de stationnement ou de stockage, tondeuses ou équipements de cuisine). Le jalon 12, qui suppose que toutes les organisations publiques aient l'obligation d'alimenter en continu une plateforme de partage de leurs biens, lieux et équipements sous-utilisés, constitue une première étape en ce sens.
- **Renforcer les liens entre les organisations** afin d'identifier des arrimages et synergies possibles. Cela pourrait passer par différentes stratégies, notamment les activités organisées dans le cadre de **sybioses industrielles**, des espaces de rencontres et collaboration à différentes échelles (jalons 6, 13 et 14).
- Développer des **cadres réglementaires et outils assurantiels et financiers adéquats** pour le partage d'espaces, de biens et d'infrastructures (jalon 19) : ex. fiducies foncières d'utilité sociale, développement de modèles innovants d'assurance comme celui de LocoMotion pour le partage de véhicules (Desjardins Assurances). Il serait aussi important que ces outils soient connus des personnes et organisations qui pourraient s'en saisir.
- Développer des formes de gouvernance plus locales et participatives. Par exemple, la géothermie gérée localement (ex. Solon dans Rosemont-Petite-Patrie), le compost géré localement (voir le Projet compost et le projet Phosphore à Bruxelles). Le modèle coopératif constitue également une forme intéressante de gouvernance démocratique.
- Privilégier le développement de bâtiments dotés d'espaces partagés (ex. frigos communautaires, cuisines, jardins et cours, remises et bibliothèques d'outils, toits, etc.) et « malléables ». Un même bâtiment peut être développé dans une logique évolutive pour répondre à des besoins changeants.
- Développer et soutenir des espaces multifonctionnels pour les particuliers avec libre accès pour la mutualisation (ex. La Remise, fab lab Lespacemaker), y compris en régions rurales (ex. Pôle alimentaire de Lotbinière, reconversion de congrégations religieuses).

- Pérenniser le soutien au développement de synergies industrielles pour les entreprises : voir le réseau Synergie Québec.
- Renforcer les réseaux de bonnes pratiques territoriales pour le partage d'expériences (ex. Projet Villes et régions circulaires).
- Les investisseurs publics et privés pourraient intégrer des critères de financement liés à la mutualisation dans leurs appels d'offres, par exemple en demandant le taux d'utilisation des lieux et les stratégies pour l'optimiser.
- Développer des outils calculant les bénéfices environnementaux et sociaux des stratégies de mutualisation, et permettant d'éviter des effets rebonds potentiels (ex. plus d'impacts liés au transport d'un équipement en milieu peu dense que les gains obtenus par le partage).

### Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

---

- L'atteinte d'autres jalons préalables, notamment :
  - Des mécanismes de régulation économique, d'échange d'informations et de planification territoriale réduisent la concurrence et augmentent les collaborations entre municipalités, MRC et régions (jalon 33);
  - Le développement de compétences, dès la plus petite enfance, de gestion en commun et de cohabitation (jalon 9);
  - La mise en place d'une instance facilitant la cohabitation des usages (jalon 34) pourrait faciliter la concertation et la complémentarité des priorités.
- La valorisation des bénéfices de la mutualisation à travers des revendications sociales connexes (ex. protection de la biodiversité, lutte à la pauvreté) ou des cadres de protection des milieux naturels qui disposent de principes stimulant l'optimisation des espaces déjà bâtis (ex. Loi de protection du territoire et des activités agricoles).

### Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

---

- Les plans et règlements de zonage et les grandes affectations du sol ne favorisent pas la multifonctionnalité. Par ailleurs, la multifonctionnalité comprend des risques de conflits d'usages.
- Les communs sont plus complexes à développer dans des territoires peu denses où les économies d'échelle sont plus difficiles. En l'absence de ressources pour les faire fonctionner, les communs ne constitueraient pas des alternatives efficaces.
- La culture de la propriété privée va à l'encontre de la mise en commun. Le système économique concurrentiel n'encourage pas non plus le partage de ressources (informations, espaces, moyens de production).
- Le fractionnement des services urbains et des infrastructures ainsi que les politiques de privatisation (*splintering urbanism*), qui ont augmenté le nombre de joueurs dans la fabrique et la gestion urbaine et qui limitent le rôle des municipalités et gouvernements à celui de facilitateur.

### Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir ?

---

- Dans quelle mesure le partage et la mutualisation permettent-ils de réduire suffisamment l'empreinte écologique des activités ? Quels effets rebonds sont possibles et comment les encadrer au mieux ?

## Ressources

---

Grisot, S. (2020). Manifeste pour un urbanisme circulaire. Pour des alternatives concrètes à l'étalement urbain. Éditions Apogée

[Institut Paris Région \(2019\) Villes et territoires circulaires : de la théorie à la pratique. Note rapide n° 822](#)

Solon : [outil de partage des biens entre voisins](#)